

<https://ricochets.cc/Des-helicopteres-de-gendarmerie-militarisent-l-espace-public-par-une-surveillance-illegale-et-intrusive.html>



# Des hélicoptères de gendarmerie militarisent l'espace public par une surveillance illégale et intrusive

Publication date: samedi 6 mars 2021

- Les Articles -

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

# Des hélicoptères de gendarmerie militarisent l'espace public par une surveillance illégale et intrusive

[Un article de la Quadrature du net alerte sur la surveillance illégale](#) effectuée par des hélicoptères de gendarmerie et des drones.

Des moyens militaires très intrusifs transforment l'espace public en zone militarisée, en toute impunité.

Déjà au printemps 2020 en Drôme et ailleurs durant le confinement, [hélicoptères et drones avaient survolé illégalement les campagnes, les montagnes ou les bords de rivières afin de traquer les personnes ayant pour seul Â« tort Â» de se balader en plein air.](#)



## **Des hélicoptères de gendarmerie militarisent l'espace public par une surveillance illégale et intrusive**

Hélicoptère de gendarmes équipé de la caméra Wescam mx-15

Samedi 27 février, un hélicoptère de gendarmerie a été aperçu à Crest survolant la rivière Drôme avec sa caméra. Etait-ce pour surveiller la population ou bien ?

Un autre témoin indique avoir entendu à la radio que des surveillances par hélicoptères de gendarmerie étaient prévues les week-end en Drôme pour observer les regroupements et autres ! La surveillance renforcée covid-19 se joueraient aussi dans les airs ??

(si vous avez davantage d'infos sur ce sujet, des déclarations dans des médias ou des photos, merci de transmettre car là on reste un peu dans les suppositions, merci - Pensez aussi à scruter le ciel ce week-end)

**# La plupart des médias ne trouvent rien à dire à cette militarisation délirante des territoires, voir s'en amusent. Au lieu de jouer un rôle critique et de contre pouvoir, ils sont les complices et les larbins utiles du pouvoir, ils sont partie prenante de ce régime autoritaire et policier qui glisse vers le totalitarisme.**

les hélicoptères de la gendarmerie sont régulièrement déployés en toute illégalité pour des missions de surveillance de l'espace public

### ► L'article de la Quadrature du net : [La police en hélicoptère, ou la surveillance militaire des citoyens](#)

Depuis plusieurs années, les hélicoptères de la gendarmerie sont régulièrement déployés pour des missions de surveillance de l'espace public, et ce en toute illégalité. Dotés d'un matériel d'abord développé dans un contexte militaire, la police se vante de leur capacité d'espionnage bien supérieure à celles des drones : caméras thermiques avec zoom ultra-puissant, suivi automatisé des suspects, transmission en temps-réel des images à des postes de commandement...

Leur usage n'a pourtant jamais été sanctionné - ni par le juge ni par la Cnil. Le gouvernement veut maintenant les légaliser dans la PPL « Sécurité Globale » - dont les débats ont repris début mars au Sénat.



### **Des hélicoptères de gendarmerie militarisent l'espace public par une surveillance illégale et intrusive La puissante caméra Wescam mx-15**

#### ► Extraits :

Aujourd'hui en tous cas, la police et la gendarmerie sont fières de leurs capacités de surveillance. Pendant le confinement, elles vantaient ainsi que l'hélicoptère « ne peut être ni vu ni entendu par les personnes au sol » et est doté de caméras « capables de deviner à des centaines de mètres la présence d'êtres humains ou d'animaux ». En 2018, il était précisé que la caméra pouvait même « identifier un individu à 1,5 km de distance » avec retransmission « en direct et suivi depuis le centre interministériel de crise du ministère de l'Intérieur ».

En 2017, le commandant des « forces aériennes de la gendarmerie nationale » parle d'un « énorme zoom qui permet de lire à 300 mètres d'altitude une plaque d'immatriculation située à un kilomètre, d'identifier une personne à 2 km et un véhicule à 4 km », précisant qu'il peut « demander à la caméra de suivre automatiquement un objectif, quelle que soit la position ou la trajectoire de l'hélicoptère ».

Depuis au moins 2010, la gendarmerie utilise un dispositif nommé « Wescam MX-15 » - qui n'est même plus qualifié de « simple caméra » mais de « boule optronique ». C'est cet objet, avec sa caméra thermique et son zoom surpuissant, qui permet à la police de filmer, traquer, identifier (de jour comme de nuit) et de retransmettre en direct le flux vidéo, avec une « qualité d'image comparable à celle que le public connaît pour le Tour de France ».

C'est un appareil clairement militaire, utilisé dans des zones de guerre et répertorié en tant que tel sur des sites d'armement. Il est pourtant déployé depuis plusieurs années au-dessus des villes en France. Comme pour d'autres outils de la Technopolice (drones, vidéosurveillance automatisée...), il y a encore ici cette porosité entre les technologies militaires utilisées dans les pays en guerre, celles expérimentées aux frontières et celles déployées pour la surveillance des villes - soit une militarisation progressive de nos espaces publics.

Tout ce pouvoir de surveillance n'a jamais été, et n'est toujours pas, encadré par le moindre texte de loi. Il n'existe aucune limite à ce qu'a pu faire et ce que peut faire aujourd'hui la police en termes de surveillance de la voie publique par hélicoptères : durée de conservation des données, types de lieux pouvant être filmés, accès aux images, information sur la captation...

C'est exactement la même illégalité que nous avons soulevé concernant les drones et qui a conduit à leur interdiction en France, par le Conseil d'Etat d'abord, par la Cnil ensuite : l'absence de texte législatif ou réglementaire permettant à la police de capter des données personnelles. Rien de tel malheureusement pour les hélicoptères : malgré leur utilisation régulière, aucune autorité n'est venue rappeler le droit à la police.

Le gouvernement, les parlementaires et la police en sont bien conscients. Ils veulent donc profiter de la proposition de loi « Sécurité globale » pour légaliser le dispositif - plusieurs dizaines d'années plus tard.

La proposition de loi « Sécurité globale » revient en ce moment devant le Sénat. En plus d'intensifier la vidéosurveillance fixe, elle veut légitimer la vidéosurveillance mouvante : les drones, les caméras-piétons, les caméras embarquées et donc, les hélicoptères. Les parlementaires doivent refuser la militarisation de la surveillance de l'espace public.

NOTE :

il semble donc que, comme d'habitude, ceux qui se targuent de faire respecter la loi (des lois pondues par un régime anti-démocratique illégitime et autoritaire, n'oublions pas) et [pourchassent jusque dans l'océan des gens pour une petite irrégularité sans danger](#) s'octroient souvent de grandes latitudes avec la législation et agissent régulièrement hors la loi sans être inquiétés le moins du monde par l'Etat et ses représentants.

Avec la loi sécurité globale and co, on observe un phénomène récurrent : des pratiques policières illégales sont légalisées, jusqu'à ce que d'autres pratiques illégales se manifestent, permettant à chaque fois d'aggraver le régime policier.

PS:

## Compléments :

- [France : de l'obsession sécuritaire au totalitarisme policier](#)
- [Il n'y a pas de dérives sécuritaires, l'Etat capitaliste déroule juste sa planification industrielle](#)
- [Demain : robots et drones autonomes en essaim pour surveiller, frapper et traquer 24h/24](#)